

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2018
Rapporteur :
Monsieur Piero RAINERO

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Voeu relatif à M. Salah Hamouri

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 43 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 42 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le vœu suivant, présenté, conformément à l'article 2.2.7 du règlement intérieur, par Mmes Macouin Nolwenn, Thomin Mélanie, Vignon Laurence, Gouerou Anne, MM. Gramoullé Gilbert, Le Bigot Daniel, Rainero Piero, Stervinou Matthieu, Tanguy Jean-Marc :

« Monsieur Salah Hamouri, 32 ans, demeurant à Jérusalem, avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme, est emprisonné en Israël depuis le 23 août 2017 sans aucune inculpation et sans qu'aucun motif ne lui ait été signifié, ni à ses avocats.

Il s'agit là d'une procédure arbitraire, héritée du mandat colonial britannique sur la Palestine au début du siècle dernier, qu'applique le gouvernement de Tel-Aviv et qui peut conduire à des emprisonnements sans procès par périodes de 6 mois renouvelées indéfiniment. Les autorités européennes et françaises ont exprimé leurs vives préoccupations à ce sujet.

L'arbitraire a déjà marqué la vie de notre compatriote, né à Jérusalem d'une mère française et d'un père palestinien, ancien élève des « Frères des Écoles Chrétiennes ». Il a dû subir en effet de 2005 à 2011, alors qu'il était étudiant, 7 longues années de prison reposant sur des accusations infondées, les faits qui lui étaient reprochés n'ayant jamais, et pour cause, été établis. Le Président Nicolas Sarkozy et le Ministre des Affaires Étrangères de l'époque, Monsieur Alain Juppé, avaient pris acte de cette absence totale d'éléments à charge, et étaient intervenus auprès du gouvernement israélien pour obtenir sa libération. Suite à ces démarches, Monsieur Salah Hamouri avait été libéré, et le Ministère des Affaires Etrangères s'en était « réjoui » dans un communiqué.

Présentement, cela fait près de 6 mois que Monsieur Salah Hamouri est en détention administrative. Les autorités françaises ont demandé publiquement sa libération, et sa femme, qui est française, a été reçue plusieurs fois à l'Elysée.

Le Chef de Cabinet du Président de la République, Monsieur François-Xavier Lauch, dans une lettre à notre collègue Piero Rainero, a tenu à préciser que « l'ensemble des services français sont mobilisés sur ce dossier » et que « la France continuera à demander la libération de Monsieur Hamouri lors de tous les contacts qu'elle aura avec les autorités

israéliennes ».

Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, s'en est entretenu personnellement avec le Premier Ministre israélien.

De très nombreuses associations, la LDH, Amnesty International, l'Association France Palestine Solidarité, l'Union Juive pour la Paix, une Autre Voix Juive, le Syndicat des Avocats de France, par exemple, ont demandé la libération de notre compatriote, ainsi que des personnalités aussi diverses que M. Michel Warschawski (historien israélien, fils de l'ancien Grand Rabbin de Strasbourg), Mme Christiane Hessel (veuve de M. Stéphane Hessel), MM. Jean Ziegler (vice-président du comité consultatif des Droits de l'Homme de l'ONU), Rony Brauman (fondateur de Médecins sans Frontières), les cinéastes Robert Guédiguian et Ken Loach, MM. Richard Falk (professeur de droit international aux USA), Dov Kénin député de Tel Aviv à la Knesset, etc....

Dans cet esprit, le Conseil Municipal de Quimper, fidèle à la tradition de défense des Droits de l'Homme qui anime la population de notre ville, exige, lui aussi, comme de nombreuses municipalités dans notre pays parmi lesquelles Brest, Morlaix, Douarnenez, Carhaix, la libération immédiate de notre compatriote Monsieur Salah Hamouri. »